

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA TRINITÉ-ET-TOBAGO AFIN DE PERMETTRE À DES STATIONS RADIO D'AMATEURS DU CANADA ET DE LA TRINITÉ-ET-TOBAGO D'ÉCHANGER DES MESSAGES OU D'AUTRES COMMUNICATIONS ÉMANANT DE TIERCES PARTIES OU DESTINÉS À DES TIERCES PARTIES

I

Le Haut-commissaire du Canada au Ministre des Affaires extérieures de la Trinité-et-Tobago

Port of Spain, le 11 février 1972

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous proposer, selon les instructions de mon Gouvernement, qu'un accord soit conclu entre nos deux Gouvernements afin de permettre à des stations radio d'amateurs du Canada et de la Trinité-et-Tobago d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinés à des tierces parties, aux conditions suivantes:

- i) aucune rémunération ne sera versée directement ni indirectement pour ces messages ou communications;
- ii) ces communications se limiteront aux conversations ou messages de nature technique ou personnelle d'une importance insuffisante pour justifier le recours aux services publics de télécommunications. Dans la mesure où, advenant une catastrophe, on ne pourrait pas facilement recourir aux services publics de télécommunications pour la transmission rapide de communications se rattachant directement à la sécurité de la vie ou des biens, ces communications pourront être transmises par des stations radio d'amateurs des deux pays;
- iii) cette entente s'appliquera à l'égard de toutes les stations radio d'amateurs dûment autorisées par les autorités compétentes du Canada ou de la Trinité-et-Tobago;
- iv) cette entente pourra être dénoncée par l'un ou l'autre des Gouvernements au moyen d'un préavis de soixante jours donné par écrit.

Si le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est disposé à accepter les dispositions qui précèdent, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur trente jours après la date de votre réponse.

Veuillez accepter, monsieur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Le Haut-commissaire du Canada,
G. A. RAU.

L'Honorable K. Mohammed,
Ministre des Affaires Extérieures,
Port of Spain,
Trinité-et-Tobago.